

Votation populaire du 11 mars

Déplacements liés aux loisirs posent un problème: ATE dit oui à l'initiative sur les résidences secondaires

Berne, le 8 février 2012

Les résidences secondaires font grimper les prix de l'immobilier dans les régions de montagne. Mais elles contribuent également à rallonger les files de voitures dans les lieux de vacances. C'est pourquoi le Comité central de l'ATE Association transports et environnement dit oui à l'initiative « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ! », qui sera soumise au vote populaire le 11 mars prochain.

De nombreuses personnes passent rarement leur temps libre près de leur domicile et font régulièrement des escapades. Selon un rapport du Conseil fédéral de 2009, la moitié des déplacements effectués dans notre pays sont dus aux loisirs et non aux contraintes professionnelles. Près de 69% des distances parcourues dans le cadre des loisirs se font en voiture. Ainsi, les nombreuses escapades des Suisses jouent un rôle non négligeable dans l'augmentation constante des émissions de CO₂ dues à la circulation routière.

Cela fait longtemps que les régions de montagne ne sont plus épargnées, en particulier en hiver. Les résidences secondaires ne sont pas étrangères à ce phénomène: elles contribuent en effet dans une large mesure à ce que les habitants du moyen-pays se rendent plus fréquemment dans leur résidence en montagne, générant ainsi un trafic routier supplémentaire. Les résidences secondaires font en outre flamber les prix de l'immobilier et fuir la population indigène, avec pour conséquence un bétonnage de plus en plus fréquent des lieux de vacances.

C'est pour ces raisons que le Comité central de l'ATE s'est prononcé en faveur de l'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ! ». Cette initiative exige que le nombre de résidences secondaires par commune soit limité à 20% au maximum.

Une contre-proposition indirecte trop complaisante

Le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur depuis début juillet, comme contre-proposition indirecte à l'initiative. Cette contre-proposition indirecte n'est cependant pas convaincante. La formulation trop générale, qui stipule que les cantons devraient «maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires» n'a jusqu'à présent été concrétisée que dans le canton des Grisons.

En revanche, l'initiative formule des exigences fermes et claires. Elle pose les fondements nécessaires pour libérer les régions de montagne de la pression de la colonisation, mais également des flux de circulation en constante augmentation. Les lieux de vacances alpins, qui dégénèrent en banlieues de Berne, Zurich, Lausanne ou Genève, seraient une déclaration de faillite.

Pour plus d'informations: Gerhard Tubandt, porte-parole de l'ATE, tél.: 058 611 62 52 ou 079 708 05 36

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne
tél. 0848 611 613, fax 0848 611 612, CCP 49-1651-0
www.ate.ch, ate@ate.ch